

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de
Frank qui est l'ég. d'Herenthals
et disposé à vendre.

no. 1696.

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

1696
Eglise d'Herenthals. - tabl. de Frank.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

8 Mai 1874.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 8953

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1696.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Messieurs,

La Commission Royale des
Monuments m'informe que ses
délégués ont examiné récemment
dans les ateliers de M^r Geefs, un
tableau peint sur bois représentant
"le Jugement dernier", appartenant
à l'église d'Herenthals et qui paraît
être l'œuvre d'un des Franch.

D'après l'appréciation de ce
Collège, cette composition, sous être
une œuvre de premier ordre, est d'une
main habile et présente un ensemble
intéressant. Elle n'a d'ailleurs
subi ni repeints ni altérations
quelconques & elle se trouve dans un
état de conservation très satisfaisant.

En me faisant savoir que le
Conseil de fabrique de l'église
d'Herenthals serait dans l'intention
d'aliéner ce tableau, la Commission

La Commission des Musées Royaux
de Peinture & de Sculpture.

exprime l'avis que cette œuvre pourrait
être acquise pour un de nos musées
de province, comme un excellent
specimen de l'art flamand et
l'époque où il a subi l'influence
italienne.

La commission ajoute qu'il y
aurait lieu le cas échéant, de
réclamer les deux volets qui
l'accompagnaient et qui, d'après
ce qui lui a été assuré, se trouvent
encore aujourd'hui dans l'église
d'Herenthals.

Si l'honneur de vous servir,
Messieurs, d'avoir l'obligeance
d'examiner le tableau dont il s'agit
& de me faire parvenir ensuite votre
avis sur la destination qui
pourrait lui être donnée.

Avec, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Perleminster,
Le Secrétaire Général,
Mellin



Brux. 31 Juillet 1877

à Mr le Ministre
de l'Intérieur

Suis avec le désir
exprimé par votre lettre
du 8 Mai, et d'un des
Beaux-Arts, N° 8953,
nous avons examiné chez
Mr. Geefs, le tableau
ancien, intitulé: *Le*
Jugement de Dieu
appartenant à l'Eglise
St. Gertrude.

A notre avis, cette
peinture est ~~de qualité~~
^{des plus intéressantes}
et quoique nous n'ayons
pas qualité pour nous
prononcer sur des
questions de l'esprit,

200
Nous ne saurions donner
le Conseil de placer cet
tableau dans aucun
musée. Nous pensons
que le mieux serait
de lui conserver sa
destination actuelle.

A gr. M. de Lamoignon.
L'ap. de ref haute Com.

Don Le Président
Le Secrétaire.

De Lamoignon. L. G. Lamoignon